CONSEIL GÉNÉRAL BAS-RHIN

Commission de l'éducation et de la formation

3126 - Fonctionnement des collèges publics

Dotations de fonctionnement complémentaires 2011

Rapport n° CP/2011/193

Service gestionnaire:

Direction des collèges et de l'éducation

Résumé :

Dans le cadre de ses compétences, le Département attribue des dotations de fonctionnement aux collèges publics. Des dotations complémentaires sont attribuées à la demande des établissements pour faire face à leurs besoins courants.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur les demandes de dotations complémentaires présentées par les collèges publics et détaillées ci-dessous.

Il est à noter que, conformément à la délibération du Conseil Général du 25 octobre 2010, l'examen de ces demandes de dotation complémentaire a fait l'objet d'une analyse des actes budgétaires et du niveau des fonds de réserve de ces établissements.

I - Viabilisation

La dotation de viabilisation doit couvrir les frais de chauffage, d'électricité et d'eau.

Pour tenir compte de la forte augmentation du prix des hydrocarbures et de la hausse importante des consommations due notamment aux conditions hivernales rigoureuses, il convient de réajuster la dotation de viabilisation au titre de l'exercice 2010 des collèges ciaprès pour un montant total de 40 670 € soit :

- Haguenau "Kléber" : 4 970 €
- Heiligenstein : 14 900 €
- Reichshoffen : 4 500 €

- Saverne "Les Sources" : 12 000 € - Sélestat "Jean Mentel" : 4 300 €

II - Réparation d'un sinistre

En décembre 2010, le collège "François Truffaut" à Strasbourg a été victime de dégradations faites sur des équipements audiovisuels et du mobilier de la salle de musique.

Par ailleurs le collège "Jean Mentel" à Sélestat a subi, durant les travaux de restructuration, un dégât des eaux qui a principalement touché le centre de documentation et d'information.

Le Département est sollicité pour prendre en charge le remplacement des équipements détériorés qui s'établissent à un total de 7 800 €, soit :

- 500 € pour le collège "François Truffaut" à Strasbourg
- 7 300 € pour le collège "Jean Mentel" à Sélestat

III - Accès à l'espace numérique de travail (ENTEA)

Le 25 juin 2007, le Conseil Général a décidé de prendre en charge les dépenses de fonctionnement d'ENTEA.

Afin de permettre aux collèges publics concernés par ce dispositif de couvrir les frais d'abonnement ainsi que de la licence pour le collège "Jean Mentel" à Sélestat, je vous propose de leur accorder une dotation complémentaire globale de 191 707,03 € au titre de l'année 2011, conformément au tableau joint en annexe.

IV - Frais de transport

Le collège "Jean Monnet" à Strasbourg sollicite l'aide du Département pour couvrir les frais de transport d'une dizaine d'élèves de sixième au "Palais de l'Institut de France" à Paris.

En effet, ces élèves se sont investis dans un projet EIST (enseignement intégré des sciences et technologie) et sont lauréats du concours "C'Génial 2010 - de la main à la pâte". A ce titre ils ont été conviés à une cérémonie officielle à Paris le 1^{er} février 2011.

Sachant que les frais de cette manifestation ne sont que partiellement pris en charge par l'Académie des sciences, je vous propose d'attribuer au collège "Jean Monnet" une subvention de 635 € pour lui permettre de faire face à cette dépense exceptionnelle.

V - Accès au parking

Le collège "Pasteur" à Strasbourg dispose d'un parking accessible par une barrière. L'établissement a fait savoir qu'il manque une trentaine de télécommandes pour les enseignants et les personnels de service. Il est donc proposé d'autoriser le collège à acquérir cet équipement complémentaire et de lui attribuer à cet effet une subvention forfaitaire de 900 €.

VI - Entretien des locaux

Le collège "Jean Mentel" de Sélestat doit faire face à un surcroît d'entretien des locaux modulaires durant la restructuration du fait des travaux en site occupé. Aussi, afin de l'aider pour le nettoyage des locaux de ce chantier entre les différentes phases du programme de restructuration, je vous propose de verser à ce collège une subvention de 1 700 € afin qu'il puisse recourir à une association d'insertion.

VII- Equipement en matériel de reprographie

Le Conseil Général a décidé en 1999 de subventionner les collèges pour l'achat de matériel de reprographie afin de leur laisser la possibilité de choisir leur fournisseur et le service après-vente.

Les demandes réunies à ce jour concernent le remplacement des appareils de plus de 5 ans d'âge dans les établissements suivants :

- SELESTAT "Jean Mentel"	1 photocopieur pour la pédagogie
- STRASBOURG "Robertsau"	1 photocopieur pour l'administration
	1 photocopieur pour la pédagogie
- STRASBOURG "Vauban"	1 photocopieur pour l'administration

Sur la base des devis fournis, je vous propose d'attribuer les subventions forfaitaires suivantes :

- SELESTAT "Jean Mentel"	6 000 €
- STRASBOURG "Robertsau"	8 500 €
- STRASBOURG "Vauban"	3 500 €

Total 18 000 €

VIII - Acquisition d'équipements et matériels divers

Compte tenu des devis présentés, je vous propose d'accorder aux collèges ci-après, une subvention pour l'acquisition de matériels spécifiques :

ACHENHEIM divers matériels pour la maintenance (1 000 €), des équipements pour l'EPS (1 300 €) et un orgue pour la salle de musique (1 500 €).	3 800 €
BISCHWILLER "Saut du Lièvre" des équipements destinés à divers locaux.	8 741 €
MOLSHEIM "Bugatti" des placards pour les laboratoires de sciences.	4 339 €
NIEDERBRONN LES BAINS un équipement de déneigement pour un tracteur.	707 €
SAVERNE "Les Sources" une remorque pour enlever les déchets verts (2 100 €) et des escabeaux sécurisés et adaptés aux travaux en hauteur (4 489 €).	6 589 €
STRASBOURG "Solignac" une tondeuse à gazon autoportée destinée à l'entretien des espaces verts.	3 000 €

TOTAL 27 176 €

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
1172	65-65511-221	13 105 767,00 €	559 243,00 €	288 588,03 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers établissements d'enseignement public des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 288 588,03 euros dont :

- 40 670 € au titre de la dotation complémentaire de viabilisation 2010 en faveur des collèges suivants :
- . Haguenau "Kléber" : 4 970 € . Heiligenstein : 14 900 €

. Reichshoffen : 4 500 €

. Saverne "les Sources" : 12 000 € . Sélestat "Jean Mentel" : 4 300 €

- 7 800 € au titre du remboursement des frais occasionnés par un sinistre dans les collèges suivants :
- . STRASBOURG "François Truffaut" : 500 €
- . SELESTAT "Jean Mentel" : 7 300 €
- 191 707,03 € en faveur des collèges figurant aux tableaux annexés, pour couvrir les frais d'abonnement et de la licence à ENTEA (espace numérique de travail en Alsace)
- 635 € au collège "Jean Monnet" à Strasbourg pour couvrir les frais de transport d'une dizaine d'élèves au "Palais de l'Institut de France" à Paris
- 900 € au collège "Pasteur" à Strasbourg pour l'acquisition de télécommandes pour la barrière du parking
- 1 700 € au collège "Jean Mentel" à Sélestat pour le nettoyage des locaux par une association d'insertion durant les travaux de restructuration
- 18 000 € au titre de l'équipement en matériel de reprographie des collèges suivants :
- . SELESTAT "Jean Mentel" : 6 000 €
- . STRASBOURG "Robertsau" : 8 500 €
- . STRASBOURG "Vauban" : 3 500 €
- 27 176 € pour l'acquisition de matériels spécifiques en faveur des collèges suivants :
- . ACHENHEIM : 3 800 € (dont 1 000 € pour divers matériels destinés à la maintenance, 1 300 € pour des équipements EPS et 1 500 € pour un orque)
- . BISCHWILLER "Saut du Lièvre" : 8 741 € (des équipements destinés à divers locaux)
- . MOLSHEIM "Bugatti" : 4 339 € (des placards pour les laboratoires de sciences)
- . NIEDERBRONN LES BAINS : 707 € (un équipement de déneigement pour un tracteur)
- . SAVERNE "Les Sources" : 6 589 € (dont 2 100 € pour une remorque et 4 489 € pour des escabeaux sécurisés et adaptés aux travaux en hauteur)
- . STRASBOURG "Solignac" : 3 000 € (une tondeuse à gazon autoportée).

Strasbourg, le 22/02/11

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL